

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (UE) n°
2020/878

Page 1/7

Date d'impression 09/12/2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision : 09/12/2022

*** RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit

- Dénomination commerciale : MONITORING BLOC FLUO-NP

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Appât non empoisonné pour surveiller les infestations de rongeurs

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fabricant / Fournisseur :

Zapi S.p.A.
Via Terza Strada, 12
35026 Conselve (PD) - Italie
Tel. +39 049 9597737 Fax +39 049 9597735

Adresse e-mail de la personne responsable de la fiche de données de sécurité : techdept@zapi.it

- Informations complémentaires disponibles auprès de : Dép. tech.

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence : Zapi service clients (Tel. +39 049 9597737) : 9:00-12:00 / 14:00-17:00
Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

*** RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008
Le produit n'est pas classé conformément au règlement CLP.

- 2.2 Éléments d'étiquetage

- Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 Non applicable

- Pictogramme de danger Non applicable

- Mention d'avertissement Non applicable

- Mentions de danger Non applicable

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : Le mélange ne contient pas de substances PBT en concentrations égales ou supérieures à 0,1 % en poids.

- vPvB : Le mélange ne contient pas de substances vPvB en concentrations égales ou supérieures à 0,1 % en poids.

- Détermination des propriétés de perturbation endocrinienne

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne en concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids.

RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- Description : Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additifs inoffensifs.

- Composants dangereux : Non applicable

- Informations supplémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer à la rubrique 16

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Informations générales : Se reporter aux instructions ci-dessous pour chacune des modalités d'exposition spécifique.

- Après inhalation : Transporter la personne à l'air frais et, par précaution, appeler un médecin.

(À continuer sur la page 2)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) n° 2020/878

Page 2/7

Date d'impression 09/12/2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision : 09/12/2022

Dénomination commerciale : **MONITORING BLOC FLUO-NP**

(Suite de la page 1)

- Après contact avec la peau :

Lavez la peau à l'eau, puis à l'eau et au savon.
Consulter un médecin si l'irritation cutanée persiste.

- Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

- Après ingestion : Consulter immédiatement un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies de plus grande ampleur avec de l'eau pulvérisée.

- Pour des raisons de sécurité, des agents d'extinction inappropriés : À notre connaissance, il n'existe pas d'équipements inadaptés.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent être formés.

- 5.3 Conseils aux pompiers Équipement des pompiers conforme aux normes européennes EN469.

- Équipement de protection :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion.
Équipement des pompiers conforme aux normes européennes EN469.

- Informations supplémentaires

Éliminer les débris et les eaux des incendies conformément aux réglementations officielles.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des équipements de protection appropriés. Eloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Informar les autorités compétentes en cas de déversement dans un cours d'eau ou le réseau d'égouts.
Éviter la contamination des eaux naturelles, et des égouts par le produit et ses déchets.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser mécaniquement.
Après le nettoyage, assurer une ventilation appropriée.
Éliminer le matériau collecté conformément aux règlements.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations pour une manipulation sans risque, voir la Rubrique 7.
Pour les informations sur les équipements de protection individuelle, voir la Rubrique 8.
Pour obtenir des informations sur l'élimination du produit, voir la Rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas fumer auprès de produit.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

- Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Voir la rubrique 6.
Voir la rubrique 5.

(À continuer sur la page 3)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (UE) n°
2020/878

Page 3/7

Date d'impression 09/12/2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision : 09/12/2022

Dénomination commerciale : **MONITORING BLOC FLUO-NP**

(Suite de la page 2)

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions à remplir par les magasins et les récipients :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Garder le récipient bien fermé dans un lieu sec et bien ventilé.

- Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune :

Tenir à l'écart des denrées alimentaires.
Lors de la manipulation du produit, ne pas contaminer les aliments, les boissons ou les récipients destinés à les contenir.

- Autres informations concernant les conditions de stockage :

Protéger du gel.
Protéger de la chaleur et des rayons solaires directs.
Protéger de l'humidité et de l'eau.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Appât non empoisonné pour surveiller les infestations de rongeurs.

*** RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Ingrédients avec valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :

Le produit ne contient pas de substances dont les valeurs critiques doivent être surveillées sur le lieu de travail.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Pas d'autres données ; voir la rubrique 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les mesures de précaution habituelles doivent être respectées lors de la manipulation de produits chimiques.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant chaque pause et à la fin de la journée de travail.
Ne pas manger, boire ou renifler pendant le travail.

- Protection respiratoire : Non nécessaire pour une utilisation normale du produit.

- Protection des mains : Non nécessaire pour une utilisation normale du produit.

- Protection des yeux / du visage Non nécessaire pour une utilisation normale du produit.

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Voir la rubrique 6.

- Mesures de gestion des risques Suivez les instructions ci-dessus.

*** RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Informations générales

- État physique

Solide

- Couleur :

Jaune

- Odeur :

Caractéristique

- Seuil olfactif :

Aucune donnée disponible.

- Point de fusion/point de congélation :

Aucune donnée disponible.

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible.

- Inflammabilité

Aucune donnée disponible.

- Limites inférieure et supérieure d'explosion

- Inférieure :

Aucune donnée disponible.

- Supérieure :

Aucune donnée disponible.

- Point d'éclair :

Non applicable.

- Température d'inflammation :

Aucune donnée disponible.

- Température de décomposition :

Aucune donnée disponible.

(À continuer sur la page 4)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (UE) n° 2020/878

Page 4/7

Date d'impression 09/12/2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision : 09/12/2022

Dénomination commerciale : **MONITORING BLOC FLUO-NP**

(Suite de la page 3)

- pH	Non applicable.
- Viscosité :	
- Viscosité cinématique	Non applicable.
- Viscosité dynamique :	Non applicable.
- Solubilité	
- eau :	N'est pas soluble.
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée disponible.
- Pression de vapeur :	Non applicable.
- Densité et/ou densité relative	
- Densité :	Aucune donnée disponible.
- Densité relative	Aucune donnée disponible.
- Densité de vapeur	Non applicable.
- Caractéristiques des particules	Voir la rubrique 3.
- 9.2 Autres informations	
- Aspect :	
- Forme :	Solide
- Informations concernant les classes de danger physique	
- Explosifs	N'est pas explosive.
- Gaz inflammables	Non applicable
- Aérosols	Non applicable
- Gaz comburants	Non applicable
- Gaz sous pression	Non applicable
- Liquides inflammables	Non applicable
- Matières solides inflammables	Non inflammable.
- Substances et mélanges autoréactifs	Non autoréactif
- Liquides pyrophoriques	Non applicable
- Matières solides pyrophoriques	Non pyrophorique
- Substances et mélanges auto-échauffants	Non auto-échauffante
- Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	Non applicable
- Liquides comburants	Non applicable
- Matières solides comburantes	Non oxydant
- Peroxydes organiques	Non applicable
- Corrosif pour les métaux	Non applicable
- Explosibles désensibilisés	Non applicable

* RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Dans des conditions standards de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucune réaction dangereuse.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante et si utilisé comme recommandé.
- **Décomposition thermique / Conditions à éviter** : Ne se dégrade pas s'il est utilisé conformément aux instructions.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Dans des conditions standards de manipulation et de stockage, le produit ne présente aucune réaction dangereuse.
- **10.5 Matières incompatibles** :
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Compte tenu du manque d'informations sur d'éventuelles incompatibilités avec d'autres substances, il est recommandé de ne pas l'utiliser en association avec d'autres produits.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** : Des gaz toxiques et irritants peuvent être libérés par décomposition thermique.

(À continuer sur la page 5)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (UE) n°
2020/878

Page 5/7

Date d'impression 09/12/2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision : 09/12/2022

Dénomination commerciale : **MONITORING BLOC FLUO-NP**

(Suite de la page 4)

*** RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques supplémentaires** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne en concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids.

*** RUBRIQUE 12 : Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique et / ou terrestre** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT** : Le mélange ne contient pas de substances PBT en concentrations égales ou supérieures à 0,1 % en poids.
- **vPvB** : Le mélange ne contient pas de substances vPvB en concentrations égales ou supérieures à 0,1 % en poids.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne en concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids.
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Remarques générales** : Ne pas laisser le produit pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la Directive 2008/98/UE, la décision 2014/955/UE et la Directive (UE) 2015/1127

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation**
La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

(À continuer sur la page 6)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (UE) n°
2020/878

Page 6/7

Date d'impression 09/12/2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision : 09/12/2022

Dénomination commerciale : **MONITORING BLOC FLUO-NP**

(Suite de la page 5)

- **Emballage non nettoyé :**
- **Recommandation :** Vider complètement le récipient. Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

*** RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADR, IMDG, IATA Non applicable

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR, IMDG, IATA Non applicable

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR, ADN, IMDG, IATA

- Classe Non applicable

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement : Non applicable.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

- UN "Model Regulation": Non applicable

*** RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses identifiées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est classé.

- Catégorie Seveso Ce produit n'est pas soumis aux dispositions de la directive Seveso.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)
Le mélange ne contient pas de substances identifiées comme POP.

- LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À L'AUTORISATION (ANNEXE XIV)
Le produit ne contient aucune substance figurant à l'annexe XIV.

- RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006, ANNEXE XVII
Aucune restriction ne peut être appliquée au mélange ou aux substances contenues dans le mélange.

- Règlement (UE) n° 649/2012 (PIC) Aucune substance n'est répertoriée dans ce règlement.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 - Précurseurs d'explosifs
Le mélange ne contient pas de précurseurs d'explosifs à des concentrations égales ou supérieures à 1 %.

- Règlements nationaux : Aucune information complémentaire n'est disponible.

- Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives Aucune information complémentaire n'est disponible.

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, Article 59
Le mélange ne contient pas de substances SVHC en concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids.

- Règlement (CE) n° 1005/2009 : substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Le mélange ne contient pas de substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique conformément au Règlement (CE) No 1907/2006 n'a pas été effectuée pour le mélange.

(À continuer sur la page 7)

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (UE) n°
2020/878

Page 7/7

Date d'impression 09/12/2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision : 09/12/2022

Dénomination commerciale : **MONITORING BLOC FLUO-NP**

(Suite de la page 6)

*** RUBRIQUE 16 : Autres informations**

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour les caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas une relation contractuelle juridiquement valable. Toute responsabilité découlant d'une mauvaise utilisation du produit ou de la violation des réglementations en vigueur est refusée.

- Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

Dangers physico-chimiques : la classification du mélange est basée sur critères établis par à l'annexe I, partie 2 du règlement (CE) n° 1272/2008. Le cas échéant, les méthodes sont déclarées dans la rubrique 9.

Dangers pour la santé et l'environnement : la classification du mélange est basée sur la méthode de calcul indiquée à l'annexe I, partie 3 et 4 du règlement (CE) n° 1272/2008, utilisant des données des composants.

- Abréviations et acronymes :

LC0 : Concentration létale, 0 pourcent
NOEC : Concentration sans effet observé
IC50 : Concentration inhibitrice, 50 pourcent
NOAEL : Dose sans effet nocif observé
EC50 : Concentration efficace, 50 pourcent
EC10 : Concentration efficace, 10 pourcent
LL0 : Charge létale, 0 pourcent
AEL : Limites d'exposition acceptables
LL50 : Charge létale, 50 pourcent
EL0 : Charge effective, 0 pourcent
EL50 : Charge effective, 50 pourcent
ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG : Code international maritime pour produits dangereux
IATA : Association internationale de transport aérien
GHS : Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques
EINECS : Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes
vPvB : très persistant et très bioaccumulable

- Sources :

1. Le manuel des pesticides électroniques version 2.1 (2001)
2. Règlement (CE) 1907/2006 et amendements suivants
3. Règlement (CE) 1272/2008 et amendements suivants
4. Règlement (CE) 2020/878
5. Règlement (CE) 528/2012
6. Règlement (CE) 790/2009 (ATP CLP 1)
7. Règlement (UE) 286/2011 (ATP CLP 2)
8. Règlement (UE) 618/2012 (ATP CLP 3)
9. Règlement (UE) 487/2013 (ATP CLP 4)
10. Règlement (UE) 944/2013 (ATP CLP 5)
11. Règlement (UE) 605/2014 (ATP CLP 16)
12. Règlement (UE) 2015/1221 (ATP CLP 7)
13. Règlement (UE) 2016/918 (ATP CLP 8)
14. Règlement (UE) 2016/1179 (ATP CLP 9)
15. Règlement (UE) 2017/776 (ATP CLP 10)
16. Règlement (UE) 2018/669 (ATP CLP 11)
17. Règlement (UE) 2019/521 (ATP CLP 12)
18. Règlement (UE) 2018/1480 (ATP CLP 13)
19. Règlement (UE) 2020/217 (ATP CLP 14)
20. Règlement (UE) 2020/1182 (ATP CLP 15)
21. Règlement (UE) 2021/643 (ATP CLP 16)
22. Règlement (UE) 2021/849 (ATP CLP 17)
23. Directive 2012/18/UE (Seveso III)
24. Site web de l'ECHA

- * Modifications par rapport à la version précédente.